

N° D'ORDRE : 2017-30

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
En exercice : 29

Présents : 24

Pouvoirs : 5

Excusés : 0

Absents : 0

Qui ont pris part
à la délibération : 29

Date de convocation : 27 février 2017

SEANCE DU 06 MARS

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – M. HOEHN Gérard – MME ROURE Simonne – M. MARIN Michel – M. BLANC Romain (arrivé à 19H20) – M. LHOMME Bernard – M. KUHLMANN Jean – M. BOUVIER Rémy – M. VENTRE Jean-Claude – MME DEMIERRE Colette – MME ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian – MME ESPOSITO Annie – MME BALS Fabienne – MME PICHARD Laure – MME MATHIVET Séverine – MME LABROUSSE Sylvie – M. GRAZIANI Frédéric – MME ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno – M. PAPINIO Raoul – MME LEVY Severyn – M. POUMAROUX Jean.

Pouvoirs : MME MONTAGNE Françoise à M. Le Maire – MME GIOVANNELLI Marie-France à M. BALLESTER Alain – MME DEFAUX Catherine à M. HOEHN Gérard - M. CHAMBELLAND Michel à MME ROURE Simonne – M. CORNU François à M. COIFFIER Bruno.

Secrétaire de séance : MME ARGENTO Katia.

8 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « L'ATELIER SYMPA »

Monsieur le Maire explique qu'il convient de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association « l'atelier sympa » - siège social : Mairie de Saint Mandrier, place des Résistants - 83 430 Saint-Mandrier-sur-Mer.

Monsieur le Maire précise que cette association réalise des armoiries en mosaïque destinées à décorer le rond-point de l'entrée du village.

Après avoir donné toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir attribuer ladite subvention.

Le Conseil Municipal délibérant,

- OUI l'exposé de M. le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITÉ

- De verser une subvention exceptionnelle de 1000 € à l'association « l'atelier sympa ».

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 07 Mars 2017, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,
Gilles VINCENT